AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1753
FR0013335742-FS0853

15 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

COGELEC

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 9 octobre 2025, la société anonyme Legrand France (128 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 7 octobre 2025, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société COGELEC[1] et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 347 065 actions COGELEC représentant 10 694 130 droits de vote, soit 60,09% du capital et 75,07% des droits de vote de cette société[2], et, en incluant l'autodétention, 5 947 676 actions COGELEC représentant 11 294 741 droits de vote théoriques, soit 66,84% du capital et 79,28% des droits de vote théoriques de la société, répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Legrand France (détention directe)	0	0	0	0
Cogelec Développement[3]	0	0	0	0
S.R.C.[4]	5 347 065	60,09%	10 694 130	75,07%
Total Legrand France (hors autodétention)	5 347 065	60,09%	10 694 130	75,07%
Autodétention[5]	600 611	6,75%	600 611	4,22%
Total Legrand France (incluant l'autodétention)	**5 947 676**	**66,84%**	**11 294 741**	**79,28%**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché de 5 347 065 actions COGELEC par Legrand France, réalisée indirectement par l'acquisition de l'intégralité des actions de la société Cogélec Développement[6].

[1] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 7 décembre 2020.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 898 048 actions représentant 14 246 376 droits de vote en application, du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée à 100% par Legrand France.
[4] Contrôlée à 100% par Cogelec Développement, elle-même contrôlée par Legrand France.
[5] Autodétention agrégée en application de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.
[6] Cf. notamment communiqué de la société COGELEC du 8 octobre 2025.